

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 30 mai 2013 portant désignation du président et du vice-président du jury chargé d'évaluer le test d'orientation du secteur de la santé

A.M. 10-10-2013

M.B. 23-11-2014

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, articles 50bis, § 1^{er}, alinéas 3 et 5, inséré par le décret du 23 mars 2012;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2013 relatif au test d'orientation du secteur de la santé et aux activités préparatoires aux études de médecine, article 3, alinéa 1^{er};

Vu l'arrêté ministériel du 30 mai 2013 portant désignation du président et du vice-président du jury chargé d'évaluer le test d'orientation du secteur de la santé,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 30 mai 2013 portant désignation du président et du vice-président du jury chargé d'évaluer le test d'orientation du secteur de la santé, les mots « M. Robert MULLER, Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Mons » sont remplacés par les mots « M. Robert MULLER, Doyen émérite de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Mons ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} octobre 2013.

Bruxelles, le 10 octobre 2013.

J.-Cl. MARCOURT